RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 08036
Numéro SIREN : 810 875 039
Nom ou dénomination : NextStage

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2020 sous le numéro de dépôt 124270

2015436702

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : NextStage

Numéro RCS : 810 875 039
Numéro Gestion : 2015B08036

Forme Juridique : Société en commandite par actions

Adresse : 19 AV GEORGE V
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R124270 (2020 154367)

Date du Dépôt : 26/11/2020

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal
Date de l'acte : 19/03/2019
Décision 1 : Décision de réduction

fait à Paris, le 26 novembre 2020

LPS7159672

2015B08036
Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
26 NOV. 2020
Sous le N° : 124270

NEXTSTAGE
Société en commandite par actions
Siège social : 19 avenue George V, 75008 Paris
810 875 039 R.C.S. Paris

CONSEIL DE SURVEILLANCE

SEANCE DU 19 MARS 2019

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Le 19 mars 2019 à 9 heures, le Conseil de surveillance de la société NEXTSTAGE (la « Société ») s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présentés ou représentés :

- *Monsieur Jean-François Sammarcelli, Président du conseil de surveillance,*
- *Monsieur Patrice Couvegnes, membre du conseil de surveillance,*
- *Tethys, représentée par Monsieur Arnaud Benoît, membre du conseil de surveillance*
- *Monsieur Thierry Ortmans, membre du conseil de surveillance,*
- *Madame Sophie Midy, membre du conseil de surveillance,*
- *Bee Family Office, représentée par M. Philippe Bresson, membre du conseil de surveillance,*
- *Madame Corinne Calendini, membre du conseil de surveillance,*
- *Madame Sophie Dumas, membre du conseil de surveillance, ayant donné pouvoir à M. Jean-François Sammarcelli,*
- *Amundi, représentée par Monsieur Xavier Collot, membre du conseil de surveillance*
- *Matignon Développement 3, représentée par Madame Carole Boucher, membre du conseil de surveillance,*
- *FGTI, représenté par Monsieur Christian Schor, membre du conseil de surveillance,*
- *Artémis, représentée par Monsieur Gilles Pogniez, censeur du conseil de surveillance*

Sont absents et excusés :

- *Madame Sophie Dumas, membre du conseil de surveillance, représentée par le Président*
- *Monsieur Mazen Tomimi, censeur du conseil de surveillance*
- *Madame Sandrine Duchêne, membre du conseil de surveillance,*

Participent également au conseil de surveillance :

- NextStage[AM], représentée par Monsieur Grégoire Sentilhes, Président,
- M. Jean-David Haas, Directeur général du Gérant,
- M. Fabien Crégut, RSM, Commissaire aux comptes,
- M. Gérard Gaultry, KPMG, Commissaire aux comptes,
- M. Jean-Marc Moriani, Secrétaire Général de NextStage et NextStage[AM],
- M. Corentin Kerhuel, Directeur Juridique - RCCI de NextStage[AM],
- M. Jérôme Bévierre, Directeur Administratif et Financier du Gérant

Monsieur Jean-François Sammarcelli préside la séance en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

M. Corentin Kerhuel assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président de séance constate que la moitié au moins des membres du conseil de surveillance en exercice sont présents et qu'en conséquence le conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle au conseil qu'il s'est réuni pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

- Autorisation de procéder à des rachats d'actions

[...]

Un dossier est mis à la disposition de chacun des participants au conseil, lequel comporte notamment les documents suivants :

- Ordre du jour du conseil de surveillance
- Présentation des éléments à l'ordre du jour du conseil de surveillance

[...]

Chacun des membres du conseil de surveillance confirme avoir eu connaissance, dès avant la présente réunion, de ces documents et informations et disposer de toutes les informations nécessaires pour délibérer en connaissance de cause sur les questions à l'ordre du jour de la séance du conseil.

La séance est ouverte par M. Jean-François Sammarcelli en qualité de Président du conseil.

.....

8. AUTORISATION DE PROCEDER A DES RACHATS D'ACTIONS

Le Président présente au conseil les enjeux de pouvoir procéder à des rachats d'actions. Le cours de bourse connait une faible liquidité. En conséquence, de faibles ordres sont susceptibles de faire varier fortement le cours qui n'est alors plus le reflet de l'évolution et de la valorisation de la Société par le marché au détriment notamment des projets d'augmentation de capital. Cette problématique a été accentuée fin 2018 par la baisse des marchés actions avec une décollecte générale sur les fonds midcap actions et le corollaire usuel d'augmentation par ces fonds de leur position cash, générant des petits blocs d'ordres vendeurs pour ceux des fonds investis dans NextStage.

Le conseil échange librement sur l'impact des fonds small/midcap sur le cours et leur position dans le cadre d'augmentations de capital.

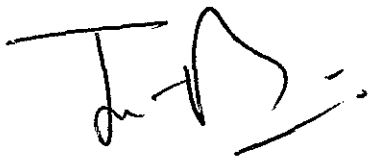
Le contrat de liquidité ne permettant pas de faire face à ces évolutions erratiques du cours ne reflétant pas le marché, il est proposé au conseil de signer un mandat ferme de rachat d'actions avec un PSI, vraisemblablement Oddo, en vue d'annuler les titres.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, **valide** la proposition du Gérant de mettre en place un mandat de rachat ferme d'actions en vue de leur annulation auprès d'un PSI, en application de la 26e résolution de l'assemblée générale du 29 mai 2018 et dans les conditions suivantes :

- Durée : à compter de la publication des résultats annuels 2018 (post publication) et jusqu'au 20 septembre 2019. Le mandat sera reconductible de façon expresse à l'issue du conseil de surveillance du 11 septembre 2019 en fonction des besoins identifiés pour des périodes allant de date de publication des résultats en date de publication des résultats.
- Prix maximum : prix maximum de 102€ par action.
- Volume : pour un nombre de titres maximum équivalent à une valeur de 5 millions d'euros. Dans l'immédiat (jusqu'au 20 septembre 2019, sauf décision contraire du Gérant), le volume sera limité à un nombre de titres maximum équivalent à une valeur de 2,5 millions d'euros.

[...]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est alors levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le secrétaire.



Extrait certifié conforme à l'original
Le Directeur Administratif et Financier, Jérôme Bévierre